

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 30 novembre 2020 à 19 h, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. François Séguin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-11-925 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 30 novembre 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant les points suivants :

8. Adoption de projet / Règlement n° 1701-02 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1
9. Avis de motion / Règlement n° 1701-02 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1
10. Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Prolongement de la rue Jean-Claude-Tremblay / Règlement n° 1763 / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Nomination du maire suppléant / Mois de décembre 2020, janvier, février et mars 2021
3. Expropriation / Lot 4 179 844 / Reconfiguration de l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du chemin de la Petite-Rivière / Mandat de services professionnels juridiques / Autorisation de signature

4. Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1794-01 / Programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées / Dispositions relatives à la date de présentation d'une demande d'aide financière et au montant maximal accordé
5. Mesure disciplinaire / Suspension sans solde / Employé n° 169
6. Mesure d'appui / Développement industriel / Secteur Henry-Ford
7. Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1431-04 / Remplacement du plan du secteur riverain identifié à l'article 4.1
11. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-11-926 Nomination du maire suppléant / Mois de décembre 2020, janvier, février et mars 2021

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller M. Paul M. Normand soit nommé maire suppléant pour les mois de décembre 2020, janvier, février et mars 2021.

« ADOPTÉE »

20-11-927 Expropriation / Lot 4 179 844 / Reconfiguration de l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du chemin de la Petite-Rivière / Mandat de services professionnels juridiques / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le projet de construction du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges nécessite la mise à niveau du réseau routier requis pour sa desserte, incluant notamment la reconfiguration géométrique de l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du chemin de la Petite-Rivière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de procéder à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation du lot 4 179 844;

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 570 de la Loi sur les cités et villes, s'approprier tout immeuble ou partie d'immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

CONSIDÉRANT que les travaux de voirie pour lesquels l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du lot 4 179 844 est nécessaire sont de compétence municipale et constituent une fin municipale;

CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Société québécoise des infrastructures de rembourser à la Ville les indemnités d'expropriation qu'elle devra assumer dans le cadre de cette expropriation;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 4 179 844, tel que montré à la description technique portant minute 19 112 préparée par l'arpenteur-géomètre Claude Bourbonnais en date du 22 octobre 2020;

QUE la firme DHC avocats soit mandatée afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette opération soit financée par la facturation à la SQI, au moment opportun, des sommes avancées par la Ville comme la SQI s'y est engagée.

« ADOPTÉE »

20-11-928 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1794-01 / Programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées / Dispositions relatives à la date de présentation d'une demande d'aide financière et au montant maximal accordé

La conseillère M^{me} Céline Chartier dépose le projet de règlement n° 1794-01 modifiant le Règlement n° 1794 instaurant le programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées, sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de modifier les dispositions relatives à la date de présentation d'une demande d'aide financière et au montant maximal accordé et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-11-929 Mesure disciplinaire / Suspension sans solde / Employé n° 169

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Olivier Van Neste, directeur général, laquelle s'inscrit dans le contexte de manquements commis par l'employé n° 169;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employé n° 169 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature et de l'ensemble des faits et des circonstances;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence que l'employé n° 169 soit suspendu sans solde pour une période de trois jours ouvrables, soit les 1, 2 et 3 décembre 2020;

QU'il soit de plus décidé que l'employé n° 169 ne puisse, durant la période de suspension sans solde, avoir accès aux sites, bâtiments, locaux ou local du syndicat, propriétés de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE la Ville autorise la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du service concerné à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines, le directeur du Service des finances et de la trésorerie et le directeur du service concerné et tout autre employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

20-11-930 Mesure d'appui / Développement industriel / Secteur Henry-Ford

CONSIDÉRANT que le propriétaire de certains lots situés entre la voie ferrée du Canadien Pacifique, la rue Henry-Ford, la route Harwood et l'autoroute 30 a déposé au une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le développement d'un parc industriel de prestige sur lesdits lots;

CONSIDÉRANT la pénurie de terrains disponibles à développer pouvant accueillir des industries de prestige à Vaudreuil-Dorion et dans la région environnante;

CONSIDÉRANT que la construction de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges débutera en 2022;

CONSIDÉRANT que les lots se trouvent à proximité du site de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que ce projet majeur risque d'augmenter la demande de terrain pour des industries complémentaires aux activités de l'hôpital;

CONSIDÉRANT les études démontrant que plus de 60 % de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit se rendre sur l'île de Montréal pour y travailler et que la population de Vaudreuil-Dorion comprend un pourcentage élevé de personnes détenant une formation spécialisée de niveau universitaire;

CONSIDÉRANT que la réduction de ces déplacements entraînerait la diminution la quantité de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère, luttant ainsi contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Vaudreuil-Dorion d'attirer des industries de prestige sur son territoire pour maintenir la qualité de vie de ses résidents et créer des emplois de qualité et à valeur ajoutée;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage de la Ville permet uniquement les industries de prestige dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de mettre en place les conditions gagnantes afin d'assurer le développement durable de ce parc industriel;

CONSIDÉRANT les discussions récentes entre le propriétaire desdits lots et une compagnie œuvrant dans les domaines des hautes technologies et de l'intérêt démontré par cette dernière à s'y installer;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville demande au MELCC de considérer la demande de certificat d'autorisation 401881762 de manière prioritaire considérant sa valeur stratégique au niveau du développement de la Ville;

QUE copie de la résolution soit transmise au responsable du dossier au MELCC.

« ADOPTÉE »

20-11-931 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1431-04 / Remplacement du plan du secteur riverain identifié à l'article 4.1

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1431-04 modifiant le Règlement n° 1431 afin de remplacer le plan du secteur riverain identifié à l'article 4.1 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-11-932 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent /

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 07 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier